

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 18  
- suffrages exprimés : 15  
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2025/050**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

**Objet : PAT2 du PETR du Pays des Nestes : plan d'actions pour 2025/2026**

**Vu** la délibération B2023-015 du Bureau de la CCPL confirmant l'adhésion au programme PAT départemental,

**Vu** la délibération B2025-016 du Bureau de la CCPL actant la participation de celle-ci à l'étude de faisabilité d'une filière venaison engagée par le PETR dans le cadre de l'AAP de soutien à la structuration du PAT,

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays des Nestes, le PETR a été lauréat de l'appel à projet coopération territoriale (fonds régionaux et européens).

Cet appel à projets permet de faciliter le renouvellement des générations agricoles en soutenant l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations existantes.

La CCPL est sollicitée sur deux volets du projet :

1- Le volet de mobilisation des biens vacants sans maître pour identifier les terres disponibles pour de futurs projets agricoles. Un diagnostic des biens vacants et sans maître sera réalisé dans les communes volontaires ; 47 communes sur le PETR ont manifesté leur intérêt dont 17 communes de la CCPL : Avezac-Prat-Lahitte, La Barthe-de-Neste, Benqué-Molère, Campistrous, Capvern, Chelle-Spou, Espèche, Fréchendets, Galez, Hèches, Lagrange, Lannemezan, Lortet, Montastruc, Péré, Recurt et Sabarros.

Un devis a évalué la prestation à 9 053€ TTC. Les communes financeront entièrement cette étude. Pour bénéficier de la subvention, une convention entre le PETR, la CCPL et les communes sera établie. Le PETR appellera le reste à charge auprès de la CCPL qui de son côté se fera rembourser par les communes (opération blanche pour la CCPL).

2- Déploiement du dispositif test d'activité agricole : L'objectif est de déployer le dispositif test d'activité agricole qui a fait ses preuves sur plusieurs communes du département et permet d'accompagner de nouveaux modèles d'installations agricoles, de manière plus progressive, sous forme de pépinières au sein d'exploitations à céder ou sur du foncier agricole communal ou intercommunal. Le projet prévoit ici des ateliers de sensibilisation et des formations auprès des porteurs de projets identifiés ainsi que des stages pour monter en compétences techniques et commerciales notamment sur le volet maraîchage où la demande est forte. La prestation prévoit l'accompagnement à la création d'espace test agricole.

Cette prestation sera menée de concert par le collectif Ferm'en Coop dans lequel la Chambre d'agriculture et le GAB 65 sont fédérés pour développer ses nouvelles formes d'installations agricoles. Cette prestation serait menée sur la CCPL et la CCNB avec un coût total de 13 912€ répartis équitablement entre les 2 Communautés de Communes soit 6 956€ pour la CCPL eux-mêmes répartis sur 2 exercices financiers (2025 : 3 478 € et 2026 : 3 478€). De son côté, la CCNB a validé sa participation.

Le plan de financement est le suivant :

	CCAL		CCNB		CCPL		TOTAL	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
<i>Soutien à la structuration PAT 2 (validé lors du Bureau en date du 7 février 2025 -B2025/016)</i>	1 386 €	0 €	2 886 €	0 €	1 386 €	0 €	5 658 €	0 €
Espace test agricole	0 €	0 €	3 478 €	3 478 €	3 478 €	3 478 €	6 956 €	6 956 €
<b>Sous-Total</b>	<b>1 386 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 364 €</b>	<b>3 478 €</b>	<b>4 864 €</b>	<b>3 478 €</b>	<b>12 614 €</b>	<b>6 956 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 386 €</b>		<b>9 842 €</b>		<b>8 342 €</b>		<b>19 570 €</b>	

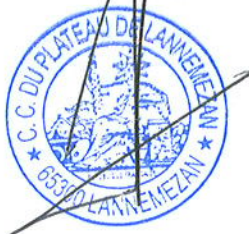
## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Catherine CORREGE, Christiane ROTGE et Ludovic PONTICO)

## DECIDE

- De valider la participation de la CCPL au dispositif de test d'activité agricole, s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projet Coopération territoriale dont est lauréat le PETR du Pays des Nestes, avec un reste à charge pour la CCPL d'un montant de :
  1. 3 478 € pour l'exercice financier 2025
  2. 3 478€ pour l'exercice financier 2026
- D'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec le PETR du Pays des Nestes et les communes souhaitant participer à l'étude de mobilisation des biens vacants sans maître, sous les conditions suivantes :
  - o Engagement préalable à la signature de la convention par la CCPL : délibération des conseils municipaux des communes concernées pour participer financièrement à l'opération et rembourser la part qui leur revient à la CCPL,
  - o Neutralité financière entre le montant du reste à charge acquitté auprès du PETR du Pays des Nestes et le montant du remboursement par les communes concernées.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 20 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250306-2025-050B-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2025  
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.